L’ANEG, son histoire, son organisation.

L’ANEG a été officiellement créé en 1970, mais on peut sans crainte de se tromper, dire que bien avant l’ANEG les agents d’EDF-GDF pratiquaient, un peu partout en France différentes disciplines aéronautiques (parachutisme, vol à voile, vol moteur, aéromodélisme).

On ne peut pas évoquer l’ANEG sans parler de ceux qui l’ont créé. Ceux qui ont imaginé ce club hors normes à l’époque, avec ses statuts et son règlement intérieur dont la souplesse l’a fait s’adapter à l’évolution des Sports Aériens et a permit l’accessibilité à tous.

Ce club a vu le jour grâce à des personnes qui se sont lancés dans l’aventure avec la passion et la détermination qui les animaient, sans eux rien n’aurait été possible.

En fait, tout commence en 1965, quand se crée, au sein de l’Union Sportive des Gaziers et Électriciens de la Région Parisienne, la première section de parachutisme, qui se rencontre avec des vélivoles, également agents des Industries Électrique et Gazière.

Ils font ainsi un test de fonctionnement en vraie grandeur. Test réussi puisque le feu vert national de création du club a été donné comme le disent certains, par le remarquable René LE GUEN depuis "sa Datcha" près de SERBONNES en 1970.

Vint alors la période palpitante de mise au point de l’ANEG, faite par des personnes toutes aussi remarquables comme Robert LEJEUNE, Michel CRUETTE et Emile PETIT qui ont su avec leur enthousiasme et dynamise entraîner des amis de la France entière dans cette aventure, et réussir à rassembler au fur et à mesure l’ensemble des activités aériennes! Ils ont visé juste car l’ANEG qui a traversé des années difficiles est toujours là et bien là, grand merci à vous d’avoir su créer ce bel outil Donc le 14 novembre 1970, à SERBONNES, dans l’Yonne, se tenait l’assemblée constituante de I’ANEG.

Dès lors, les activités aéronautiques passent d’une structure décentralisée au niveau des CMCAS à un club de structure nationale. La naissance officielle fut proclamée, avec l’objectif de mettre les sports aériens à la portée du plus grand nombre.

Cet aéro-club s’est développé dans le cadre des Activités Sociales du personnel d’EDF-GDF, gérées intégralement par des représentants élus du personnel. L’ANEG n’a pas de terrain d’activité propre et son originalité est d’exister à travers les différents aéro-clubs dispersés sur le territoire national.

La notion de SSA (Section des Sports Aériens) fut inventée à cet effet. Chacune d’entre elles vit en partenariat avec sa CMCAS, soit au sein de son propre club omnisport, soit en Association loi 1901 conventionnée, et pratique dans les aéro-clubs locaux.

C’est une situation unique dans le monde des sports aéronautiques. A sa création l’ANEG compte 11 SSA. C’est à la fois un aéro-club d’entreprise, mais aussi un club national à l’activité décentralisée, au travers de ses SSA. C’est aussi une relation d’échange et de solidarité avec les Clubs supports locaux, auxquels adhèrent les membres de l’ANEG, puisque le club national met à leur disposition son matériel.

Donc dans les années 1970, le club se structure au niveau national et les SSA se multiplient. La gestion du club, pour remplir toutes ses tâches, se situe à deux niveaux. Tout d’abord, un organisme national, "le Comité Directeur" composé de 10 à 30 membres, dont la moitié sont élus par les adhérents, pour deux ans, lors de l’Assemblée Générale et l’autre moitié sont désignés par les fédérations syndicales.

Parmi les membres élus, se retrouvent outre les Président, Secrétaire et Trésorier, deux représentent l’Aéromodélisme, deux le parachutisme, deux le parapente et le para moteur, deux le vol moteur et l’ULM et deux le vol à voile.

Le Comité Directeur est l’organe de direction de l’ANEG, cependant un Bureau composé de neuf membres, émanation de cette instance, est mis en place pour alléger le fonctionnement. Pour assister le Comité Directeur dans sa mission, cinq Commissions d’Activités ont été mises en place : Aéromodélisme, Parachutisme, Vol libre Para moteur, Vol à moteur et Vol à voile. Composées de membres cooptés parmi les pratiquants, elles analysent les besoins du club et soumettent des propositions de gestion au Comité Directeur. Pour assurer une liaison permanente entre le domaine technique et politique, le Président de chacune d’entre elles appartient au Comité Directeur de 1’ANEG.

Le deuxième niveau de gestion est régional. Cette instance est le reflet local de celui de 1’ANEG national. Des conventions locales passées entre ANEG, SSA-CMCAS et aéro-clubs supports codifient les relations entre les différentes parties, affectations de matériel notamment.

Le principe de base est que l’ANEG est propriétaire du matériel qu’elle acquiert, et qu’elle l’affecte aux SSA, selon leur activité, par le truchement des CMCAS. Des critères précis sont retenus à cet effet, tel le nombre d’adhérents, les actions organisées en direction des bénéficiaires, et le nombre d’heures de vols réalisées dans une année. L’entretien de ce matériel est à la charge de la SSA qui peut recevoir, à cet effet, un budget de sa CMCAS.

Aujourd’hui, l’ANEG est devenu le plus gros aéro-club pluridisciplinaire de France et compte neuf cent adhérents. L’ANEG n’a pas pour mission de financer la pratique d‘une activité aéronautique, quelle qu’elle soit.

Son rôle se situe au niveau des investissements dans le matériel, de la formation de l’encadrement, de l’organisation de stages d’initiation ou de perfectionnement, de l’aide aux débutants, de l’organisation de journées de découverte destinées au plus grand nombre possible de bénéficiaires Ayants droit.

L’ANEG c’est aussi une réserve pour l’encadrement de l’activité aéronautique organisée par les SSA, la CCAS ou les CMCAS. Une quarantaine de moniteurs, toutes activités confondues, une soixantaine de pilotes remorqueurs, sans compter plusieurs dizaines de cadres dirigeants d’aéro-clubs, sont membres de 1’ANEG. Les activités de l’ANEG sont gérées par des bénévoles, ce qu’aucun aéro-club de cette l’importance, ne pourrait faire sans le concours de personnel appointé.

L’ANEG c’est aussi tous les deux ans la grande fête aéronautique. En effet pendant près d’une semaine toutes les activités pratiquées à l’ANEG se retrouvent sur une plate-forme unique pour une grande parade aérienne. Vols, sauts en tandem en parachute, en parapente ou para moteur, treuillés. C’est l’occasion d’une grande fête.

L’ANEG, c’est également, la mise à disposition de ses compétences et de sa logistique auprès de la CCAS, pour la réalisation de vacances à thème aéronautique.

L’ANEG, c’est aussi l’organisation de stages découverte ou de perfectionnement dans toutes les disciplines.

L’ANEG c’est encore des champions de haut niveau qui brillent sur les podiums.

Alors, si vous êtes Ayant-droit de la CCAS et si l’envie de voler,

sauter ou planer vous tente ; si le bruit d’un moteur d’avion vous fait lever la tête, ne levez plus la tête, soyez le pilote dans l’avion ... Si vous faites cette démarche, c’est la plus belle des façons de remercier nos anciens d’avoir donné avec passion naissance à notre club.

VENEZ NOUS REJOINDRE !!!